NORD

DOUAI

Douai. — Circulation des vélocipèdes. — On a pris l'arrêté suivant :

Considérant qu'il est nécessaire, en raison du nombre toujours croissant des vélocipédistes et du danger qu'ils font courir à la sécurité du public, de prendre des mesures nouvelles pour assurer la sécurité de la circulation, et de mettre fin à la lenteur du service, en même temps qu'à la gêne et à la même but, les emplacements ci-après sont réservés :

Article 1er. — Indépendamment des mesures ci-dessus, l'objet des arrêtés susvisés, qui interdisent la circulation des vélocipèdes sur les trottoirs de l'intérieur de la ville et des agglomérations publiques.

Cette interdiction vaut tous les trottoirs qui se trouvent compris dans le territoire formé par le boulevard Pellier, la rue d'Arras prolongée, la rue neuve d'Arras, les boulevards Jeanne-d'Arc, l'Intendance, Lelong, Vauban, les rues de Douai, de Lille, Scalbert, Dumulle, de la Station, d'Anhalt, de Bas-le-Nègre, Avenue du Quatre-Septembre et la rue de Cambrai.

L'interdiction comprend également la place Carnot, les plantages adjacents de la place du Barlet, ainsi que les squares, jardins et parcs publics.

Des dérogations, en nombre suffisant, placées et retirées par la ville, indiqueront des itinéraires.

DOUAI. — Conseil municipal. — Addition à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 31 mai à 8 heures :

Assistance des vieillards, infirmes et incurables.

Aménagement des propriétés communales, avenant.

Collision de véhicules. — Lundi, à 8 heures 50 du matin, la car électrique n° 68, allant de Douai à Dechy, et conduit par le wattman Danel, a pris en écharpe à l'intersection des rues des Jeux et d'Orchies-Corne, l'automobile de M. Philippe Henry, de Lille.

Tout fut brisé de chaque côté, à des dégâts matériels.

Accidents de Pentecôte. — Pendant le mois de mai, les produits de l'octroi de Douai ont élevés à 1.770 fr 34, contre 87.084 fr. 82 en 1909. U y a donc une augmentation de 6.686 fr. 52.

Pendant les quatre premiers mois de l'exercice, l'ensemble est de 354.884 fr. 46 contre 290.509 fr. 90, ce qui fait une augmentation de 64.384 fr. 60. Il est vrai, cependant, que les produits des deux premiers mois de 1909 étaient en diminution de 2.980 fr. 18 sur ceux de la période correspondante de 1908.

A l'hôpital. — Le cambrioleur Vernaux a été conduit à nouveau hardi après-midi par M. le juge d'instruction, qui l'a longuement interrogé pendant une heure.

DOUAIN. — On annonce la mort de M. Hippolyte Dallons, brasseur et maire, chevalier du Mérite agricole, qui a succombé lundi matin à la suite d'une courte maladie.

Les funérailles de M. Dallons auront lieu le jeudi 1er juin, à 11 heures du matin.

MARNY. — M. Louis Debay, charcutier à Marny, avait son revolver déposé dans une boîte sur le bord de son armoire. Il se balançait, et le 31 du mois dernier, où il le retirait, le coup partit et la balle vint se loger dans la poutre de la cheminée.

On a conduit M. Debay à l'Hôtel-Dieu de Douai, où l'on a pu extraire la balle.

VALENCIENNES

LA BRADERIE DE VALENCIENNES

LA VIE DES OUVRIERS ET SES DÉMONSTRATIONS — SELLES D'HONNEUR

Cette la troisième fête, Valenciennes vit avoir la foule, qui, cette année, a été plus nombreuse, dans de la traditionnelle coutume du 1er au 4 juin en raison de la nouvelle de cette fête et n'en être rien perdu pour avoir attendu.

Mais, si rien perdu pour avoir attendu, la foule a montré les attractions et, en dehors de la circulation des voitures, organisées, tandis que le dernier chiffre d'un nouveau fait [illegible] a [illegible] qu'en 1909, il n'y a [illegible] de [illegible] et, en dehors [illegible] les attractions et, en dehors [illegible] le [illegible] et [illegible] les [illegible] et [illegible] les [illegible] et [illegible] les